

# DÉVELOPPEMENT EFFRÉNÉ À LÉVIS :FIN DE L'AVEUGLEMENT VOLONTAIRE ET MORATOIRE NÉCESSAIRE JUSQU'EN 2030

**Communiqué du 9 mars 2026**

Depuis sa création en 1983, le Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) s'est beaucoup préoccupé de la santé des eaux fluviales, notamment en prônant la fin des rejets d'eaux usées non traitées des villes dans le fleuve ou ses affluents à la fin des années 1980 et en promouvant le retour de la baignade entre Saint-Nicolas et Saint-Michel, notamment par l'étude de 1998 : *La baignade dans le Saint-Laurent : prudence et patience...*

D'apprendre en 2026, que la Ville de Lévis, en raison de son développement urbain effréné et mal contrôlé, ne pourra dans les prochaines années faire un traitement adéquat de ses effluents vers les rivières ou le fleuve nous choque profondément. Cette situation ne peut qu'amplifier la contamination bactériologique de l'eau et compromettre à court terme les usages récréatifs de contact direct avec le fleuve et plus particulièrement sur les rivages lévisiens.

## État de situation

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 1<sup>er</sup> janvier 2025, la Ville de Lévis a accueilli 19 368 unités d'habitation<sup>1</sup>, dont 11 280 unités entre 2020 et 2025<sup>2</sup>. À chaque énoncé budgétaire annuel, les élus en place se vantaient de ce développement fulgurant qui doublerait ou tripleraient les mises en chantier de toutes les villes de taille équivalente. L'étalement de ces statistiques emballantes n'était pas accompagné d'une mise à niveau des infrastructures, notamment des stations de traitement des eaux usées. Ce n'est que le 29 novembre 2024<sup>3</sup> que le réalisme et la gravité de la situation créèrent un réveil choc. On osa parler de **moratoire à caractère provisoire**, suscitant la stupéfaction des promoteurs résidentiels empressés de présenter de nouveaux projets, sans rien défrayer mis à part un permis de construction. S'en suivirent les consultations de la Ville en février 2025 et l'adoption des règlements sur les moratoires à caractère provisoire le 24 mars 2025, avec une exclusion du moratoire pour les logements abordables et les maisons unifamiliales.

Selon des informations révélées récemment par Radio-Canada, il semblerait que la Ville ait été mise au courant en 2021 et 2023 des risques de surcharge aux stations de traitements d'eaux

---

<sup>1</sup> Cela représente environ 15 000 nouveaux résidents, sans compter les futurs résidents des unités non complétées.

<sup>2</sup> Consultation publique projet de règlement provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité de la station de traitement des eaux usées de Desjardins, RV-2024-34-93, 19 février 2025, p.3.

Consultation publique projet de règlement provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité de la station de traitement des eaux usées de Saint-Nicolas, RV-2024-34-93, 20 février 2025.

<sup>3</sup> Résolutions : CV-2024-0713 ET CV-2024 0714, 29 novembre 2024.

usées de Desjardins et de Saint-Nicolas, d'où notre titre *aveuglement volontaire*, car durant cette période, on n'a pas ralenti la cadence et on n'a pas investi de façon significative dans les infrastructures déficientes.

Seul élément positif de cette période, c'est l'imposition en 2025 d'une contribution ou redevance<sup>4</sup> de développement pour toute unité d'habitation nouvellement construite. Le 8 septembre 2025, la Ville adopta trois règlements « *relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux (station de traitements des eaux de Saint-Nicolas, Saint-Romuald et Desjardins)* ». Pour faire face aux 40 000 nouveaux logements prévus d'ici 2051 et aux dépenses d'infrastructures d'assainissement évaluées à près de 195 millions \$ pour les trois stations d'épuration, la Ville imposera des contributions de 5 390 \$, de 4 140 \$ et de 2 785 \$ par unité de logement dans les secteurs respectifs de Saint-Nicolas, Saint-Romuald et Desjardins<sup>5</sup>. Il faut saluer l'imposition de ces contributions obligatoires, car avec la densification récente sans limite de hauteur de la Ville, les projets autorisés ont nécessité la mise en place ou l'agrandissement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts **payées par l'ensemble des contribuables**.

## Conséquences de ce manque de planification

Selon le GIRAM, il est de la responsabilité des élus mandatés par la population non seulement de gérer la Ville, mais également entre autres, de prévoir la construction, l'agrandissement et l'entretien des infrastructures requises par les émissions effrénées de permis de construction sur son territoire. Ce qui n'a vraisemblablement pas été fait par l'administration précédente.

Les impacts environnementaux se font actuellement sentir, notamment par le non-respect des normes de rejets d'eaux usées aux stations de traitement, dont principalement celles Desjardins et de Saint-Nicolas. La première, mise en service en 1991, « ne possède aucune capacité résiduelle et devra faire l'objet de travaux majeurs pour assurer la pérennité des ouvrages et l'augmentation de sa capacité », on ne connaît même pas l'ampleur de ses débordements. Quant à la deuxième, construite vers 1997, sa situation est encore plus problématique, car en 2024, 15 % de ses déversements se faisaient sans traitement directement dans la Chaudière, via le Saint-Laurent et en 2026, ce taux atteint maintenant les 23 %. Qu'en est-il pour ces stations en périodes de pluie ou de fonte des neiges, surtout dans les secteurs anciens où existent toujours des systèmes unitaires, recevant égouts et eaux pluviales?

---

<sup>4</sup> il était temps, plusieurs autres villes l'ont appliquée depuis au moins six ans, en vertu d'une possibilité réglementaire existant depuis 2016.

<sup>5</sup> Fiches de prise de décision :

<https://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/documents/fpd/2025/URBA-SAT-2025-110.pdf>

<https://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/documents/fpd/2025/URBA-SAT-2025-109.pdf>

<https://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/documents/fpd/2025/URBA-SAT-2025-111.pdf>

Force est de constater que **les stations de Saint-Nicolas et de Desjardins ne respectent plus les obligations environnementales**, entre autres « la lutte contre la pollution et la réduction des risques sanitaires associés à des eaux usées mal traitées<sup>6</sup> », selon le document de consultation de la ville en février 2025. Bref, la Ville sera incapable de respecter les exigences du Programme d'attestation d'assainissement municipal (AAM), mis en place par le gouvernement du Québec en 2015. Cette attestation correspond à un permis d'exploitation d'une station de traitement des eaux usées (STEU). Cela signifie en clair que la Ville de Lévis ne respecte pas ses obligations à l'égard de la Loi sur la qualité de l'environnement, qui selon l'interprétation donnée dans le document de consultation de février 2025, *impose une gestion adéquate des eaux usées en regard des responsabilités en matière de protection de l'environnement et prévoit notamment que les systèmes d'assainissement des eaux usées doivent être conformes aux normes environnementales et de santé publique*<sup>7</sup>.

### Décisions réfléchies à prendre : éviter le court terme

Face à la situation actuelle, la Ville ne peut prendre des décisions en fonction du court terme et surtout pas en vue d'accommoder rapidement les développeurs immobiliers. À ce titre, la proposition du maire Blaney, énoncée le 23 février 2026 et retirée rapidement, de donner des permis de construction pour les projets les plus payants ne ferait qu'empirer la situation, tant et aussi longtemps que les stations d'épuration n'auront pas été agrandies. Fait inquiétant, à la réunion du conseil de ville du 26 février dernier, une résolution (CV 3177) visant à inventorier dans les secteurs touchés par le moratoire tous les « projets de développement résidentiel, commercial et industriel », a été adoptée. Encore plus inquiétant, on y ajoute que la Commission de la planification intégrée du territoire sera mandatée à « identifier des pistes de solutions visant à assurer une meilleure prévisibilité aux promoteurs, **tout en favorisant la continuité des projets dans les secteurs visés par le moratoire** ». Comment assurer la continuité des projets alors qu'après un an et demi de moratoire, les plans et devis ne sont pas encore élaborés?

Peut-on vraiment hypothétiquement accepter de nouveaux projets alors que dans les secteurs gelés, le respect des permis de construction émis avant le moratoire, dont plusieurs tours multi-logements augmenteront davantage les rejets potentiellement non traités. Selon les chiffres de février 2025<sup>8</sup>, au cours des trois prochaines années, 5000 unités d'habitation s'ajouteront en fonction des permis octroyés et 1500 unités d'habitation supplémentaires s'ajouteront probablement en tenant compte des permis exemptés du moratoire (unifamiliales et logements abordables). La cour étant déjà pleine, imaginez les impacts sur les stations d'épuration ayant

---

<sup>6</sup> Consultations publiques des 19 et 20 février 2025.

<sup>7</sup> Ibid, 20 février 2025, p. 12 :

[https://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/documents/developpement/Saint-Nicolas\\_Presentation\\_consultation\\_RV\\_provisoires.pdf](https://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/documents/developpement/Saint-Nicolas_Presentation_consultation_RV_provisoires.pdf)

<sup>8</sup> Ibid.

atteint ou dépassé leur capacité de traitement. **Ces 6 500 unités supplémentaires généreront d'ici 2028 environ 949 000 000 litres d'eaux usées par an<sup>9</sup>.**

Selon les données récentes émises par la Ville de Lévis<sup>10</sup>, en 2025, la station de Saint-Nicolas aurait fait dériver 200 rejets sans traitement dans la Chaudière, soit environ 23 % des eaux usées non traitées. À Desjardins, aucune donnée n'a été fournie, mais l'on sait que la station a atteint son point de saturation et qu'elle déverse de fortes quantités d'eaux non traitées, notamment lors des événements de pluie, principalement dans les vieux quartiers munis d'un réseau unitaire.

Dans un tel contexte, il ne faut pas en rajouter en pensant à la continuité des projets, car déjà la Loi sur la qualité de l'environnement n'est plus respectée. Pour le GIRAM, l'intérêt public et le respect des lois environnementales doivent primer sur l'appétit insatiable des développeurs immobiliers qui ont contribué à créer cette situation et, de surcroît, en payant un minimum de charges. Après des années de surchauffe immobilière à Lévis, d'investissements publics dans les infrastructures de branchement en oubliant la mise à niveau des infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, **le moratoire constitue un temps d'arrêt absolument nécessaire.**

## **Recommandation du GIRAM**

Attendu que les stations de traitement des eaux usées de Desjardins et de Saint-Nicolas dépassent déjà leur capacité de traitement, entraînant une augmentation significative de rejets non conformes dans les milieux récepteurs (rivière Chaudière ou fleuve), sans compter le milliard de litres d'eaux usées par an qui s'ajoutera d'ici 2028;

Attendu que cette situation est inadmissible en 2026, compte tenu qu'elle constitue une infraction à la Loi sur la qualité de l'environnement, un manquement aux obligations de la Ville en vertu du Programme d'assainissement des eaux du Québec et qu'elle compromet la qualité de l'eau et les usages récréatifs du fleuve, notamment la baignade en bordure des rives lévisiennes;

Attendu que l'agrandissement et la mise à niveau des stations d'épuration ne seront pas réalisés à très court terme, peut-être seulement d'ici 2030;

**LE GIRAM RECOMMANDE DE MAINTENIR INTÉGRALEMENT LE MORATOIRE, DE LE RENOUVELER POUR DEUX AUTRES ANNÉES À L'AUTOMNE 2026, ET SELON LA RÉALITÉ ACTUELLE ET PROCHAINE, DE LE MAINTENIR JUSQU'EN 2030.**

**Informations supplémentaires :** Gaston Cadrin, vice-président (géographe, maîtrise en Sciences de l'environnement)

---

<sup>9</sup> 2 personnes par logement, 200 litres/par/jour durant 365 jours.

<sup>10</sup> Stéphanie Martin, *Eaux usées à Lévis : 155 M\$ nécessaires pour réparer les usines*, Journal de Québec, 5 mars 2026.

Secteurs urbanisés touchés par le moratoire et liés à la station d'épuration de Desjardins.  
(Source : document de consultation de la Ville de Lévis, le 19 février 2025, p. 26)



**Secteurs urbanisés touchés par le moratoire et liés à la station d'épuration de Saint-Nicolas.  
(Source : document de consultation de la Ville de Lévis, le 20 février 2025, p. 26)**

